



## PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

Bastia, le 24 octobre 2019

PREFECTURE  
DIRECTION DU CABINET  
SERVICE COMMUNICATION

### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE POUR LA COMMUNE D'ISOLACCIO DI FIUMORBO

#### **Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 3 au 4 novembre 2018.**

Le Préfet de la Haute-Corse communique :


Par décisions des ministres, prises par arrêté interministériel INTE1926063A du 16 septembre 2019 publié au journal officiel du 23 octobre 2019, **la commune d'Isolaccio-di-Fiumorbo a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 3 au 4 novembre 2018.**

Avec la publication au journal officiel de l'arrêté interministériel reconnaissant l'état de catastrophe naturelle, l'assureur du propriétaire du bien peut engager l'indemnisation du bien détérioré (dans la limite des garanties souscrites, uniquement pour les biens couverts par le contrat "dommages aux biens").

**Il est rappelé que les sinistrés disposent de 10 jours à compter de la date de parution de l'arrêté susvisé pour déposer un état estimatif des pertes qu'ils ont subies auprès de leurs compagnies d'assurance et bénéficier du régime d'indemnisation instauré par la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 modifiée.**

#### Contact Presse

Marie-Dominique FORNESI - Service Communication  
20401 BASTIA CEDEX 9 ☎ 04.95.34.51.63 /06.80.38.45.01  
marie-dominique.fornesi@haute-corse.gouv.fr

site internet départemental : <http://www.haute-corse.gouv.fr/>  @prefet2b